

Monsieur Le Maire constate oralement qu'il y a :

- 9 Présents : Alain FAVRAUD, Eléonore BEAUBREUIL, Jean-Philippe BUCHET, Sylvie DOUCEAU, Sylvain DUBEST, Didier CHARPENTIER, Gérard BÂCLE, Sophie GRANGER et Bethy LECOEUR.
- 1 Absent avec pouvoir : Grégory VERGNE qui donne pouvoir à Sylvie DOUCEAU.
- 2 Absentes excusées : Véronique CHABASSE et Caroline TABARINO.

Secrétaire de la séance : Eléonore BEAUBREUIL élue à l'unanimité.

Approbation du PV du Conseil Municipal du 17/01/2023 à l'unanimité.

Les sujets abordés :

- Affectations de résultat

- Lecture et explications par Le Maire qui rappelle qu'il convient de reprendre les résultats de clôture du budget 2022 au budget primitif 2023.

Un exemplaire du tableau des RAR (Restes à Réaliser) au 31/12/2022 est projeté sur écran aux élus. Ayant pris connaissance des comptes administratifs du budget communal de l'exercice 2022 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation, le conseil municipal ADOPTE l'affectation des résultats.

VOTE = adopté à l'unanimité

- Compte de Gestion 2022

- Lecture et explications par Le Maire : le compte de gestion est édité par les services de trésorerie, c'est un bilan de l'année passée. Les écritures comptables doivent être concordantes à celles de la commune, ce qui est le cas.

Le conseil municipal ADOPTE le compte de gestion du receveur 2022 du budget de la commune.

VOTE = adopté à l'unanimité

- Compte Administratif 2022

- Lecture et explications par Le Maire. Le compte administratif reflète les écritures comptables passées tout au long de l'année. Il doit être concordant avec le compte de gestion du receveur, ce qui est le cas.

La doyenne de l'assemblée procède au vote, *Le Maire n'y prend pas part.*

Le conseil municipal ADOPTE le compte administratif du budget communal.

Le Maire ne prend pas part au vote

Mise au vote par la doyenne de l'assemblée = adopté à l'unanimité

- Taxes Directes Locales 2023

- Lecture et rappel par Le Maire des dispositions afférentes à la fiscalité. Il explique que depuis 2020, le taux de la Taxe d'Habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022, et inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale. A partir de 2023, ce taux de TH revient pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Il peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636B *sexies* du CGI.

Il explique que la base d'imposition effective pour la commune en Foncier Bâti est passée de 443 788€ en 2022 à 475 200€ en 2023. De ce fait, en conservant le même taux d'imposition communale (30.81%), des recettes supplémentaires seront engendrées. Les taux votés resteront donc inchangés pour cette année encore à Saint Martin de Jussac.

Pas de question particulière de la part des conseillers.

VOTE = adopté à l'unanimité

- Subventions aux associations, compte 6574

- Lecture et explications par Le Maire. Projection du tableau des subventions pour les associations. La commune maintient son soutien aux associations ainsi que le montant des aides.

Pas de question particulière de la part des conseillers.

VOTE = adopté à l'unanimité

- Convention SPA / fourrière départementale

- Lecture par Sylvie DOUCEAU et explications par Le Maire. La commune n'ayant pas de fourrière communale, il est proposé de renouveler la convention annuelle avec la fourrière départementale de la Haute-Vienne (SPA) pour un montant de 0.98€ par habitant (576 habitants x 0.98€ = 564.48€).

VOTE = adopté à l'unanimité

- Vote du Budget Primitif 2023

- Lecture par Sophie GRANGER et explications par Le Maire. Projection de différentes pages du budget (tableau d'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement) et quelques précisions sur certains points sont apportées par le Maire. Le budget est équilibré.
Pas de question de la part des conseillers.

VOTE = adopté à l'unanimité

- Aides exceptionnelles

- Lecture par Jean-Philippe BUCHET et explications par Le Maire : il souhaite pouvoir répondre favorablement aux associations humanitaires qui œuvrent dans les situations difficiles auxquelles sont confrontées certains pays, pour des raisons géopolitiques ou des catastrophes naturelles (tremblement de terre en Turquie par exemple). Il propose au conseil municipal de l'autoriser à soutenir les victimes, dans la mesure des capacités de la collectivité.

Les membres du conseil municipal autorisent Le Maire à étudier les demandes et à verser des aides.

VOTE = adopté à l'unanimité

- Motion pour le maintien des transports ferroviaires

- Lecture par Jean-Philippe BUCHET et explications par Le Maire : Le conseil communautaire de la POL a voté une motion demandant la réouverture de la ligne ferroviaire Limoges/Angoulême et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne a voté une motion relative au désenclavement ferroviaire du territoire Haut-Viennois. Le Maire demande aux élus le soutien de ces motions en faveur du maintien du transport ferroviaire dans notre territoire.

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette motion.

VOTE = approuvé à l'unanimité

- Projet « Notre Ecole Faisons-la Ensemble »

- Lecture et explications par Le Maire. « Notre Ecole, Faisons-la Ensemble » a pour objectif de faire émerger des initiatives de nature à améliorer la **réussite** et le **bien-être** des élèves, et à **réduire les inégalités scolaires**. Une demande de subvention auprès de l'Académie a été déposée.

Il est proposé d'accepter la signature de la convention avec l'Académie afin de percevoir les fonds en mairie et de reverser sur le compte de la Coopérative Scolaire de Saint Martin de Jussac afin que les enseignants puissent disposer du budget à leur convenance pour la bonne mise en place de ce projet.

Pas de question de la part des conseillers.

VOTE = adopté à l'unanimité

Questions diverses : Néant.

Informations proposées par Le Maire ou les membres du conseil municipal :

- Le SYDED 87 demande de désigner un élu référent souhaitant s'investir sur la thématique des déchets et de l'économie circulaire. C'est Sophie GRANGER qui jouera ce rôle pour la Commune.
- Le Maire relaye l'information d'Orange : afin d'informer les habitants sur le passage à la fibre, un camion « Orange-truck » viendra sur place le 17 avril de 10h à 17h30 pour répondre aux questions et expliquer les changements.
- Monsieur Le Maire propose de revoir en réunion de bureau, les conditions d'application de notre Taxe d'Aménagement en faisant notamment une comparaison avec les communes haut-viennoises de même strate géographique et démographique.
- Monsieur Le Maire informe qu'une société d'installation de panneaux photovoltaïques souhaiterait rencontrer les élus pour leur exposer un projet sur des terres agricoles de la commune (agrivoltaïque).

La séance est levée à 20h25

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Alain FAVRAUD